



## Programme 2017 // Appels à projets

### Appel à projet « Mécènes pour la musique – Axes 2017 »

#### **Soutien à l'innovation artistique et à la création**

---

« Mécènes pour la musique » est un outil innovant de mécénat collectif qui se donne pour objectifs de rassembler autour d'une même dynamique les entreprises qui souhaitent s'investir dans le développement créatif de la région des Pays de la Loire et favoriser le mécénat en direction des initiatives musicales.

« Mécènes pour la musique » compte parmi ses principaux partenaires Axes-Xerox.

Concessionnaire Xerox en Loire-Atlantique, Axes conseille ses clients dans la gestion de leur parc bureautique et informatique. Axes se trouve par là-même au cœur d'un réseau de partenaires et de clients fortement implantés. Mécène de projets culturels depuis plusieurs années, Axes souhaite soutenir le développement créatif de son territoire par le soutien au secteur musical, et contribuer à son dynamisme et à sa capacité d'innovation.

Les salariés de l'entreprise seront sollicités pour participer au comité qui élira le lauréat de l'appel à projet.

#### Descriptif de l'appel à projet :

**Objet :** Favoriser l'innovation artistique et la création dans le domaine des musiques actuelles en Pays de la Loire.

**Montant du don :** 4 500 euros.

#### Sont habilitées à répondre :

Les associations œuvrant pour l'intérêt général, exerçant leur activité sur le territoire des Pays de la Loire (un rescrit fiscal devra être présenté).

Seront examinés les projets de création / production témoignant **d'une recherche d'innovation** artistique dans le domaine des musiques actuelles. Les projets trans ou pluridisciplinaires sont également recevables.

**L'aide concerne les phases de création, production, y compris les temps de résidence engageant** des partenaires du territoire (les frais de location de lieux de travail ne sont pas pris en charge).

Une attention particulière est portée :

- **A l'implication sur le territoire du porteur de projet.**
- A la dimension partenariale du projet. Le budget fera notamment apparaître les différents **soutiens sollicités, qu'ils soient financiers, en nature, en industrie** (y compris mécénat et **sponsoring, partenariats médias, ...**). **L'enveloppe financière** attribuée dans le cadre de l'appel à projet ne peut constituer l'unique source de financement du projet.

**Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :**

- Une présentation écrite succincte du projet, et de ses principales étapes (1500 signes environ).
- Tout support audio ou vidéo permettant au comité de sélection de **s'approprier la** démarche.
- Un rétroplanning précis, y compris des temps de création/production/restitution sur le territoire des Pays de la Loire (à préciser notamment pour imaginer en lien avec **l'entreprise les contreparties qui pourront être proposées**).
- Un budget prévisionnel de production équilibré (cf modèle joint. Pour les porteurs de **projets ayant déposé une demande de subvention auprès d'une collectivité ou de l'Etat**, il est possible de transmettre le budget détaillé demandé dans le dossier Cerfa, pour éviter une double saisie du budget).
- **Les différents partenaires pressentis (professionnels, institutionnels, privés, médias, ...)**

Règlement intérieur :

**Précisions sur les critères d'éligibilité :**

Seuls sont habilités à candidater les associations remplissant les critères suivants :

- **Éligibilité au mécénat (dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts).** *Des références complémentaires pourront être fournies.*
- **Ayant au moins un an d'existence.**
- Ayant son siège social en Pays de la Loire.
- **N'étant pas une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique.**

Par ailleurs, le projet présenté ne doit pas avoir été intégralement réalisé lors du versement du soutien financier.

**Pièces justificatives :**

- **Rapport d'activités et financier** du dernier exercice clos
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile de la structure**
- **Relevé d'identité bancaire**

Et, si besoin (nous serons peut-être amenés à vous les demander) :

- Statuts de la structure
- **Extrait de l'enregistrement au Journal Officiel**

#### FINANCEMENT DU PROJET LAURÉAT :

Le montant du soutien financier accordé est déterminé par convention. Les fonds sont versés directement par le fonds de dotation Mécènes pour la musique au porteur de projet lauréat.

**Le porteur de projet lauréat s'engage à transmettre un bilan financier et moral à l'issue de la réalisation du projet.**

#### CALENDRIER

- **Lancement de l'appel à projets** : 13 février 2017
- **Clôture de l'appel à projets** : 15 mai 2017
- Sélection : juin 2017
- Annonce du projet lauréat : juin 2017

Les dossiers doivent être transmis avant le 15 mai 2017 par mail à :

Aude Bruneau, chargée de mission - [aude@mecenespourlamusique.com](mailto:aude@mecenespourlamusique.com)